



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Alexandre HEDDAR

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Adrien GUENE	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME**Rénovation de l'habitat privé - Cofinancement du diagnostic de la copropriétés « Le Lac » en vue de la définition du dispositif public d'accompagnement**

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat et en articulation avec le projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, Dijon métropole a engagé une démarche spécifique à l'attention des trois copropriétés situées en son cœur. Celles-ci, représentant près de 1 000 logements, constituent les ensembles d'habitation privée les plus importants à l'échelle régionale.

Les études pré-opérationnelles de 2017, conduites par Dijon métropole et co-financées par l'État, l'Anah et la Région Bourgogne-Franche-Comté, ont conclu, pour ces ensembles, à la nécessité de mise en œuvre de dispositifs publics d'accompagnement spécifiques.

En effet, ces copropriétés, bien que bénéficiant des interventions qualitatives menées sur les espaces publics et les équipements du quartier, n'ont jusqu'alors pas fait l'objet d'actions spécifiques à la différence des travaux conduits sur le parc à loyer modéré. Pour autant, ces ensembles présentent certaines fragilités :

- des impayés de charges en augmentation,
- des difficultés récurrentes dans le fonctionnement des instances de gestion (faible taux de participation aux assemblées générale notamment),
- un bâti présentant des besoins de mise aux normes et de réinvestissement notamment en ce qui concerne les parties communes.

Parmi les trois copropriétés ciblées, la première OPAH concerne la résidence « Les Champs Perdrix » (307 logements). Les principaux objectifs de la convention signée le 5 juin 2023 avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) sont les suivants :

- l'optimisation du fonctionnement de la copropriété par la mise en place d'un accompagnement des instances de gestion visant une plus grande mobilisation des copropriétaires ainsi que la maîtrise des charges concourant à une réduction des impayés ;
- le maintien des ménages résidant dans la copropriété par, le cas échéant, la mise en place d'un accompagnement social adapté tout au long de la démarche ;
- la requalification durable du bâti par la réalisation d'un programme de travaux adapté intégrant l'amélioration du confort des parties communes et des logements ainsi que de l'efficacité thermique.

Les actions menées à ce jour par l'opérateur missionné sont satisfaisantes :

- le taux d'impayés est passé de 31 % au 4ème trimestre 2023 à 17 % au 4ème trimestre 2025 ;
- en terme d'entretien et de maintenance, les différents contrats ont été analysés par des experts ;
- la conduite de projet mise en œuvre a permis le recrutement par la copropriété d'un maître d'œuvre qui a étudié un programme de travaux conforme à la réglementation pour une remise à niveau bâtiminaire de la résidence.

La deuxième copropriété ciblée est la résidence « Le Lac » (326 logements). Son diagnostic, confié à un bureau d'ingénierie spécialisé, est en cours de réalisation pour une restitution à l'automne 2026 en vue de la définition du dispositif public d'accompagnement à mettre en place : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Plan De Sauvegarde (PDS).

Le coût de ce diagnostic s'élève à 110 461 € HT. Action Logement apporte son soutien à hauteur de 20 000€ ; l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ainsi que la Caisse des dépôts et consignations seront sollicitées.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter, au taux maximum, le soutien financier de tous les partenaires dont notamment l'Anah et la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la réalisation du diagnostic de la copropriété « Le Lac » située quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon ;
- **de dire** que les recettes correspondantes seront intégrées au budget de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	